



OBVMR
organisme de bassin versant
MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE
watershed organization



PISTES D' ACTIONS - RUISSELLEMENT URBAIN

Grande Table de Concert'action
27 février 2018

2. Conservation et restauration des écosystèmes aquatiques et riverains

2.1. Améliorer la gestion des bandes riveraines.

2.1.1. Améliorer les connaissances sur les bandes riveraines.

2.1.1.AB. Caractériser des bandes riveraines et inventaire des zones sensibles (hauteur de talus, pente et largeur de bande riveraine efficace).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	120 km recaractérisés de rive habitée d'ici 2023; Priorisation des rives sensibles à l'érosion	<p>2.1.1.AB.1 PALM:Refaire la caractérisation des rives du lac Matapédia en 2023, Faire la caractérisation de la rivière St-Pierre</p> <p>2.1.1.AB.2 Nemtayé:Faire la caractérisation des rives du lac Nemtayé et des tributaires</p> <p>2.1.1.AB.3 Caractériser la largeur de berges efficaces et hauteurs de talus pour la rivière Humqui</p> <p>2.1.1.AB.4 Caractériser les rives en zone habitée</p> <p>2.1.1.AB.5 Définir les zones prioritaires (sensibles) en passant par un outil décisionnel</p>
Notes sur la piste		
Lien à faire avec la loi 132 et le plan régional des milieux humides et hydriques et le secteur saumon		

2.1.1.C Prendre connaissance des informations disponibles concernant les zones sensibles ou problématiques.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Rendre publique les résultats sur les zones sensibles. Mise à jour de l'atlas Terre et Rivière Durable de L'OBVMR.	
Notes sur la piste		
Lien à faire avec la loi 132 et le plan régional des milieux humides et hydriques et le secteur saumon		

2.1.2. Protéger l'intégrité des bandes riveraines et les renaturaliser si nécessaire.

2.1.2.A Sensibiliser les riverains de tous les secteurs d'activités à la revitalisation de leur terrain.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Présence de campagne de sensibilisation dans trois sous bassins versants habités	2.1.2.A.1 Accueil des nouveaux riverains en les informant sur les bandes riveraines 2.1.2.A.2 Refaire une campagne de revitalisation des rives
Notes sur la piste		
rivière Matapédia, lac Matapédia, BV humqui, Restigouche aval		

2.1.2.C Créer des bandes riveraines modèles sur des terrains agricoles, municipaux et citoyens.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	3 en secteur municipal; 3 en agricole, 10 riverains	2.1.2.C.1 Aménagement des rives de Val-Brillant à la marina 2.1.2.C.2 Sayabec: Aménagement des rives au parc de la Gare de Sayabec 2.1.2.C.3 Lac du Portage: Faire le suivi des BR modèles et les utiliser comme moyen éducatif
Notes sur la piste		
2.1.2.C.4 Création de BR modèles chez plusieurs riverains et valorisation de ces bandes riveraines 2.1.2.C.5 Lac du Portage: affricher les avancements via pancartes du thermomètre		

2.1.2.D Revégétaliser les bandes riveraines.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	24 km de bandes riveraines revégétalisées d'ici 2023	2.1.2.D.1 Participation au groupe d'achat d'arbustes riverains 2.1.2.D.2 Renaturalisation des rives municipales du lac 2.1.2.D.3 Renaturalisation des rives municipales des affluents (ruisseaux et rivières)
Notes sur la piste		
Revue à la baisse pour cible plus réaliste: 2014-2018 encore à estimer printemps 2018		

2.2. Améliorer la gestion des plans d'eau.

2.2.1. Améliorer les connaissances de l'état des écosystèmes aquatiques.

2.2.1.A Effectuer un suivi environnemental avec les intervenants de la région. (1.3.1.A. pour qualité récréative)

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Suivis pluriannuels d'au moins 5 cours d'eau ayant plus que 2 ug/l de phosphore et/dépassement du critère d'azote ammonia (pour les lacs voir 2.2.1.E)	2.2.1.A.1 Avoir un devis environnemental pour les tributaires dont le taux phosphore est > 2mg/l puis le mettre effectif.

Notes sur la piste

Des ententes sont en discussion pour des suivis de 5 ans (2018-23) pour certains lacs. Ils restent à valider certains tributaires qui étaient problématiques

2.2.1.B Sensibiliser la population et lui permettre une meilleure connaissance des écosystèmes aquatiques.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Finaliser les cahiers des élus pour les municipalités restantes, soit celles des plateaux et lac Humqui pour 2021.	2.2.1.B.1 Faire une rencontre publique pour faire connaître le cahier des élus aux citoyens et le mettre accessible via internet

Notes sur la piste

Pour les prochaines élections municipales

2.3. Améliorer la gestion des eaux usées.

2.3.1. Réduire l'impact des dépôts de neiges usées sur les plans d'eau.

2.3.1.B Sensibiliser les entrepreneurs sur l'effet de la neige usée dans les cours d'eau

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Reformuler; Développer une stratégie d'intervention	95 % des entrepreneurs ou municipalités sensibilisés d'ici 2023	2.3.1.B.1 Envoyer un avis aux entrepreneurs locaux prévenant l'illégalité de pousser la neige dans les cours d'eau
Notes sur la piste		
Préoccupations existantes jusqu'au MDDELCC		

2.3.2. Réduire l'impact des égouts pluviaux sur les plans d'eau.

2.3.2.A Faire une demande au MDDELCC pour que les normes concernant les systèmes pluviaux soient révisées.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
besoin de plus d'information et reformuler	Suggestion d'Archivage	2.3.2.A.0 Revoir piste avec TC et secteur municipal
Notes sur la piste		
MDDELCC et MAMOT a élaboré plusieurs outils de conception et de gestion optimale des eaux pluviales		

2.3.2.B Mettre à jour les normes des systèmes pluviaux.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
besoin de plus d'information pour valider	Besoin plus d'information	
Notes sur la piste		
Valider les démarches faites avec le MDDELCC et MAMOT		

2.3.2.C Rendre les égouts pluviaux conformes aux nouvelles normes.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
besoin de plus d'information pour valider	Besoin plus d'information	
Notes sur la piste		
Valider les démarches faites avec le MDDELCC et MAMOT		

2.3.2.E Gérer les eaux pluviales et les eaux usées de façon indépendante afin de réduire la quantité de sédiments à la source.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
indicateur et cible modifiées à valider	Démarche entreprise par la ville d'Amqui et Matapédia	
Notes sur la piste		
Projet Jardin de pluie pour le saumon et autres démarches municipales existantes à Amqui		

2.3.2.F Inventorier les drains pluviaux résidentiels afin de s'assurer qu'ils ne soient pas branchés aux systèmes d'égouts et élimination du raccordement des gouttières sur les drains pluviaux.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	100 % des 12 municipalités ayant un réseau pseudo/combiné où les drains pluviaux résidentiels ont été inventoriés d'ici 2023	2.3.2.F.1 Mise en place d'un programme d'élimination de raccordement des gouttières résidentielles sur les réseaux pluviaux ou d'égouts municipaux.
Notes sur la piste		
Besoin de faire l'état d'avancement auprès des municipalités		

2.3.2.G Instaurer un soutien financier pour fournir des barils de récupération des eaux de pluie à bas prix.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	95% munic. du bv Ristigouche (Qc) offre des barils à bas prix	
Notes sur la piste		
il y a toujours des barils disponibles à l'OBVMR		

2.3.2.H Prendre des mesures pour une meilleur gestion des eaux de pluies résidentielles et des grandes superficies de sol urbain à découvert.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Mise en œuvre des 7 aires de drainages urbaines modèles	2.3.2.H.1 Mettre en place des mesures de rétention de sédiment dans les aires de drainages problématiques
Notes sur la piste		
Projet en cours		

2.3.3. Améliorer la gestion des systèmes de bassins d'épuration et/ou des étangs de rétention.

2.3.3.A S'assurer du bon fonctionnement des installations municipales de traitement et d'évacuation des eaux usées afin de réduire les apports d'eau aux systèmes d'épuration.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	90% des municipalités ciblées en 2023.	2.3.3.A.1 Recenser les réseaux d'évacuation des eaux usées problématiques dans les municipalités
Notes sur la piste		
Faire état des avancements pour bilan 2014-17		

2.4. Réduire l'apport d'intrants néfastes dans les plans d'eau.

2.4.1. Réduire l'apport de sédiments en provenance du réseau routier et de la construction.

2.4.1.E Produire une liste des entrepreneurs mettant en pratique des mesures de diminution des eaux de ruissellement et la publiciser.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	Présence d'une liste d'ici 2023	2.4.1.E.1 S'assurer de prendre des entrepreneurs qui prennent des mesures pour diminution de sédiments. Demande s'il y a eu formation des manipulateurs des pelles
Notes sur la piste		
Résalliance: plan de gestion des eaux de ruissellement et des sols		

2.4.1.G Établir un plan de gestion des sols et des eaux de ruissellement (pour les sites de construction et la voirie)

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	Présence d'un plan de gestion des sols et des eaux de ruissellement concertés d'ici 2023	2.4.1.G.1 Établir le devis pour le plan d'Atténuation des sédiments en provenance de la voirie autour du lac
Notes sur la piste		
Résalliance: plan de gestion des eaux de ruissellement et des sols		

2.4.2. Réduire l'apport de sédiments en provenance du secteur forestier.

2.4.2.C Réaliser des inventaires aériens afin de localiser les sources d'apports en sédiments.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Explorer la possibilité d'inventaire des plans d'eau ciblés avec un suivi via drone	2.4.2.C.1 Campagne de localisation de panache de sédiment
Notes sur la piste		
Résalliance: plan de gestion des eaux de ruissellement et des sols. S'inspirer de cette piste pour le ruissellement urbain.		

5. Développement durable

5.2 Dév. harmonieux des diverses activités du territoire

5.2.2. Maintenir l'intégrité des plans d'eau par l'encadrement du dév. résidentiel et/ou de villégiature et/ou agricole en fonction des milieux aquatiques .

5.2.2.B Modifier et inclure dans les réglementations municipales une règle limitant le déboisement à 40 % de la surface d'un terrain visé par la construction.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
valider la cible ou évaluer autre cible	40 % des municipalités dans chacune de MRC Matapédia possédant une règle limitant le déboisement d'ici 2023	5.2.2.B.1 Inclure dans les règlements municipaux une règle limitant le déboisement à 40 % de la surface d'un terrain visé par la construction.
Notes sur la piste		
Résalliance: plan de gestion des eaux de ruissellement et des sols: MRC Matap validé les actions et les moyens pris		

5.2.2.D Mettre sur pied un réseau d'échange de données et d'informations entre les divers intervenants du milieu.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
idem et bonifié avec Résalliance	Maintien de 4 rencontres par année ;projet Résalliance et les autres plans d'actions formulé à la TC 2018 février	5.2.2.D.1 Participer au réseau d'échange d'expertises de la communauté d'apprentissage. 5.2.2.D.2 Évaluer les besoins de formations pour les habitants du Lac 5.2.2.D.3 Aider l'association dans le recrutement de ses membres pour le maintien de la santé du lac
Notes sur la piste		
Résalliance: plan de gestion des eaux de ruissellement et des sols: Comité résalliance		
5.2.2.D.4 Participer dans la communauté d'Apprentissage de Résalliance		